



**LE NOTARIAT LANCE LES VENTES IMMOBILIERES ONLINE ET APPORTE UNE SOLUTION SUR MESURE AUX CONSOMMATEURS DU MARCHÉ IMMOBILIER : LA FACILITÉ AVEC LA SÉCURITÉ.**

***Acheter et vendre un bien immobilier online ? C'est désormais possible via Biddit.be, une initiative de la Fédération des notaires (Fednot). Avec les ventes online, les acheteurs pourront placer une offre sur un bien, facilement, en toute sécurité et de manière transparente. A l'expertise immobilière du notaire qui organise la vente et son gage de confiance s'adjoint la facilité d'utilisation du site et sa sécurité.***

***Après toute une série de développements informatiques internes et de collaborations avec le gouvernement, les ventes online constituent une nouvelle étape dans la numérisation de la profession notariale.***

### **Simple, transparent, fiable**

Rien de plus simple que d'acheter un bien via [www.biddit.be](http://www.biddit.be). Vous savez directement dans quelle catégorie de prix se trouve une maison, car il y a un prix de départ pour chaque offre. Vous faites une offre via votre ordinateur, en utilisant votre carte d'identité électronique, ou via votre smartphone, avec l'application Itsme. Les enchères peuvent être faites manuellement ou automatiquement jusqu'à un montant maximum que vous avez prédéterminé et que vous seul connaissez. La vente online est particulièrement transparente : chaque offre émise est visible par celui qui consulte **Biddit.be**.

La période durant laquelle vous pouvez faire offre est aussi clairement identifiée et dure 8 jours. Une fois cette période dépassée, vous savez directement si vous êtes le meilleur enchérisseur. Dans ce cas, le notaire vous contactera pour finaliser la vente.

Le porte-parole de Fednot, Renaud Gregoire: «*Avec la vente online, vous pouvez devenir propriétaire d'une maison en quelques semaines. C'est beaucoup plus rapide qu'une vente classique, où l'on compte entre 3 et 4 mois entre le compromis de vente et l'acte. Avec la vente online, le notaire aura accompli toutes les démarches à l'avance, de sorte que, et en tant qu'acheteur, et en tant que vendeur, vous sachiez immédiatement où vous vous*

situez."

### **Important: chaque offre que vous effectuez vous engage**

La vente online via **Biddit** est particulièrement conviviale, mais néanmoins engageante. Le notaire connaît chaque enchérisseur et chaque offre qu'il fait l'engage dans la vente. L'achat/la vente d'une maison est un moment important pour l'acheteur/le vendeur: pour de nombreuses personnes, c'est le plus gros investissement de leur vie. C'est pourquoi, les notaires recommandent aux acheteurs potentiels de bien se préparer: prévoir une visite de la maison, connaître les limites de son budget disponible et s'il faut contracter un emprunt, veiller à d'abord contacter sa banque. Par exemple, le cahier des charges qui sera fixé avant la vente pourra prévoir une condition suspensive de crédit dans des cas bien précis. Il est donc important pour chaque citoyen de bien se renseigner sur la question. Dans tous les cas, le notaire en charge de la vente se tient à votre disposition pour vous aider étape par étape et répondre à vos questions.

Les acheteurs ont le temps de se préparer sans pression extérieure, car entre la publication d'une offre immobilière et la clôture des offres, il faut en moyenne 6 semaines. Renaud Gregoire: « *Même avec une vente en ligne, le conseil personnalisé, l'assurance de travailler en toute confiance et sécurité, restent essentiel pour le notaire, et cela, à toutes les étapes de la vente online.*

*Grâce à l'enquête préliminaire concernant le bien et le contrôle d'identité de chaque enchérisseur (et pas seulement l'acheteur final), les vendeurs peuvent être rassurés. Ils savent à l'avance que le bien sera vendu, que le montant de la vente sera perçu et qu'ils devront mettre le bien à disposition. Les acheteurs potentiels sont certains que les autres enchérisseurs peuvent enchérir et sont liés par leur offre. L'acheteur a pu s'informer à l'avance, et auprès de son notaire et auprès de son banquier, afin de pouvoir enchérir et acheter en toute connaissance de cause et en toute tranquillité, sécurité et facilité. Cette approche globale traduit la valeur ajoutée du notaire et s'applique également pour les ventes online. "*

### **Une nouvelle étape dans la numérisation de la profession notariale**

Les ventes online via **Biddit** commencent avec environ 50 biens répartis à travers le pays. Les enchères pourront débuter dès début juin. L'offre Biddit sera ensuite étendue dans les mois à venir. C'est une nouvelle étape dans la numérisation de la profession notariale. Depuis les années 2000, les notaires se sont énormément investis dans la numérisation de leurs processus de travail.

Renaud Gregoire: « *De plus en plus de citoyens viennent nous consulter pour leurs projets privés et professionnels, même quand notre intervention n'est pas légalement nécessaire. Les dossiers que gèrent les notaires et leurs 8 000 employés deviennent également davantage complexes. C'est pourquoi nos investissements dans les développements informatiques sont absolument indispensables: en numérisant une série d'activités, nous pouvons libérer du temps supplémentaire pour l'essentiel, à savoir des conseils adaptés à nos clients.*

Dans la première phase de développement, il y a presque 20 ans, un réseau interne a été déployé entre Fednot et les 1 150 études notariales, avec une cinquantaine d'outils et de bases de données en ligne.

La deuxième phase consistait en une série d'applications en collaboration avec le gouvernement, telles que eDepot (la création d'entreprises en ligne) et eRegistration

(l'enregistrement en ligne des actes chez FPS Finance).

Depuis l'année dernière, nous effectuons plus de travaux sur des outils en ligne destinés au grand public. Fednot a lancé MyBox, disponible sur [www.notaire.be](http://www.notaire.be), grâce auquel les citoyens peuvent trouver des informations sur leur contrat de cohabitation ou de mariage et la plateforme StartMyBusiness a également été lancée ; elle permet aux entrepreneurs de démarrer rapidement la création online de leur entreprise.

Après la famille et le monde de l'entreprise, arrive maintenant l'immobilier online avec Biddit. Ce n'est d'ailleurs pas la dernière étape. En concertation avec les autorités, Fednot poursuit son avancée informatique sur voie rapide, ensemble avec les clients et les notaires, afin d'assurer confiance et sécurité pour tous. »

### **Le ministre Koen Geens salue l'initiative**

Le ministre de la Justice Koen Geens est satisfait de la nouvelle mesure prise par la profession notariale avec Biddit.

*Koen Geens: "La nouvelle loi sur l'insolvabilité entrée en vigueur ce 1er mai, nous a ouvert la voie pour simplifier la vente publique de biens immobiliers et la rendre numériquement possible. C'est donc la Justice qui se numérise pas à pas, également en ce qui concerne les professions juridiques. Je suis très heureux que les notaires aient saisi à deux mains cette occasion pour la numérisation et que ce grand projet se réalise aujourd'hui. "*

#### **À propos du notariat en Belgique**

Chaque année, 2,5 millions de clients franchissent la porte d'une étude notariale lors de moments-clés de leur vie. Ils y reçoivent des conseils indépendants sur mesure qui leur permettent de réaliser en toute confiance des projets tels que cohabiter, vendre une habitation, créer une société ou planifier une succession. Rendez-vous sur le site [www.notaire.be](http://www.notaire.be) pour plus d'informations sur les moments clés de votre vie, des vidéos, des FAQ et des modules de calcul.

#### **À propos de Fednot**

Le réseau de 1.150 études réunit 1.550 notaires et 8.000 collaborateurs. Ensemble, ils traitent plus de 900.000 dossiers par an. Fednot soutient les études en matière d'avis juridiques, de management, de solutions informatiques, de formations et d'information vers le grand public. [www.Fednot.be](http://www.Fednot.be)

**biddit.be**  
Surfer, Enchérir, S'installer.